

DEPARTEMENT STAPS

GUIDE DES ETUDES

2013/2014

Licence STAPS

3ème année

Activités physiques adaptées

ULCO - Département STAPS

Centre Universitaire de la Mi-Voix – 220, rue Ferdinand Buisson – CS 80699 – 62228 CALAIS cedex

Tél. : 03.21.46.36.44 / 45. - Fax : 03.21.46.36.49. E-mail : stapsc@univ-littoral.fr

INFORMATIONS
ADMINISTRATIVES
&
PEDAGOGIQUES

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2013/2014

Rentrée universitaire : Lundi 02 septembre 2013

JOURNEE DU SPORT : Le **JEUDI 10 OCTOBRE 2013**

Vacances de Toussaint : du samedi 26 octobre 2013 après les cours
au lundi 04 novembre 2013 au matin

Les Examens du 1^{er} semestre 1^{ère} session se dérouleront pour certains dans la continuité des enseignements et d'autres sur la semaine d'examens du Lundi 16 au Samedi 21 décembre 2013 inclus.

Vacances de Noël : Du samedi 22 décembre 2013 après les examens
au lundi 06 janvier 2014 au matin

JOURNEE « PORTES OUVERTES » : samedi 08 février 2014
Tous les volontaires sont les bienvenus pour renseigner les futurs bacheliers !!

Vacances d'Hiver : Du samedi 22 février 2014 après les cours
au lundi 03 mars 2014 au matin

Vacances de Pâques : Du samedi 19 avril 2014 après les cours
au lundi 05 mai 2014 au matin

Les Examens du 2^{ème} semestre 1^{ère} session se dérouleront pour certains dans la continuité des enseignements et d'autres sur la semaine d'examens du Lundi 12 au Samedi 24 mai 2014 inclus. Le calendrier des examens est affiché et mis sur SAKAI au minimum 15 jours avant la date du contrôle.

Les Examens de rattrapage du 1er et 2^{ème} semestre - Seconde Session auront lieu du 16 au 28 juin 2014.

FIN DES COURS : Le mercredi 07 mai 2014 après les cours

STAPS D'OR : Semaine de pré-rentrée Universitaire 2014/2015

Jours fériés (pour information) :

- Vendredi 1^{er} novembre 2013 (Toussaint)
- Lundi 11 novembre 2013
- Lundi 21 avril 2014 (Pâques)
- Jeudi 1^{er} mai 2014 (fête du travail)
- Jeudi 8 mai 2014 (fin de la guerre 39/45)
- Jeudi 29 mai 2014 (Ascension)
- Lundi 09 juin 2014 (Pentecôte)

ORGANISATION DU DEPARTEMENT

Responsabilités et coordination :

Président de l'Université du Littoral « Côte d'Opale » :	M. Roger DURAND
Directeur du département S.T.A.P.S.:	M. Guy VERSCHAVE
Coordination et responsable L1 et L2 pôle Calais :	M. GUILBERT
Coordination et responsable L1 et L2 pôle Dunkerque :	M. SCHIMPF
Coordination et responsable L1 et L2 pôle Boulogne :	M. DIEU
Coordination de la Licence :	M. DUCHATEAU
Responsable de la Spécialité A.P.A. :	Mme MUNOZ
Responsable de la Spécialité Education et Motricité :	M. SUDRES – M. DUMEZ
Responsable de la Spécialité Management du Sport :	M. DUCHATEAU
Responsable de la Spécialité Entraînement Sportif :	M. THEUNYNCK
Président du Jury d'examen Licence et Master :	M. VERSCHAVE
Relations Internationales, Erasmus, Socrates :	M. THEUNYNCK
Coordination Formation Pré-Professionnelle L1-L2:	Mme KEBEDJIS
Coordination Expression Ecrite et Orale :	Département de Lettres- M.DUMEZ
Coordination A.P.S.A.:	M. DEVOS
Responsable du Master STAPS A.P.A.S. :	M. KUEHN
Responsable du Master STAPS Métiers de l'enseignement et de la formation en EPS	M. VANLERBERGHE
Responsable de la formation Agrégation interne	M. DIEU

Conseil de département :

Collège A (représentants des Professeurs d'Université) :
M. Theunynck

Collège B (représentants des Maîtres de Conférences) :
M. Boyadjian, M. Duchateau, M. Kuehn, M. Mikulovic (HDR), Mme Munoz, Mme Rulence, M. Tyc (HDR), M. Zunquin.

Collège C (représentants des A.T.E.R. et Professeurs Agrégés et Certifiés):
M. Dieu O, M. Dumez, M. Ellena, M. Guilbert, M. Sudres, Mme Vastershaeghe, M. Vanlerberghe, M. Verschave.

Collège D (représentants étudiants) : Mle Capet et M. Joan

Représentant du SUAPS invité : M. Laurent Schimpf et M. Joël Henocq
Représentante du personnel invitée : Mle Véronique Leulliette

Adresse Administrative des Services Centraux de la Présidence

UNIVERSITE DU LITTORAL « Côte d'Opale »

1, place de l'Yser – BP 1022

59 375 Dunkerque Cedex

Tél. : 03.28.23.73.73.

Fax : 03.28.23.73.13.

EQUIPE ENSEIGNANTE

Professeur d'Université :

M. Theunynck, 74^{ème} section

Professeur associé :

M. Guillaume Duchateau, 74^{ème} section

Maîtres de Conférences Universitaires, section C.N.U. :

M. Alain Boyadjian, 74^{ème} section

M. Carl Kuehn, 16^{ème} section

M. Jacques Mikulovic, 70-74^{ème} section

Mme Laurence Munoz, 74^{ème} section

Mme Patricia Rulence, 16^{ème} section

M. François Tyc, 74-66^{ème} section

M. Gautier Zunquin, 74^{ème} section

Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche :

M. Porrovecchio

Professeurs Agrégés d'E.P.S. affectés à l'Université:

Mme Dominique Bossu

M. Eric Devos

M. Olivier Dieu

M. Olivier Dumez

Mme Christelle Kebedjis

M. Maxime Plard

M. Fabien Sudres

M. Gilles Vanlerberghe, Docteur en STAPS

M. Guy Verschave, Docteur en STAPS

Professeurs Certifiés d'E.P.S. affectés à l'Université :

M. Richard Ellena

M Joël Henocq

M. Nicolas Guilbert

M. Laurent Schimpf

M. Francis Pruvost

Mme Marie-Paule Vastershaeghe

Enseignants contractuels :

Aucun cette année

Mention générale aux nombreux enseignants vacataires

EQUIPE ADMINISTRATIVE ET PEDAGOGIQUE

Responsable administrative et pédagogique :

Mme Véronique LEULLIETTE - stapsdk@univ-littoral.fr Tél. : 03 28 23 76 67 - Fax : 03 28 23 76 52

Gestionnaire de la comptabilité du Département :

Mme Nathalie VALVANDRIN

Gestionnaire L1 et L2 à Boulogne/Mer :

Mme France LEPRETRE- stapsbg@univ-littoral.fr Tél. : 03 21 99 41 25 Fax : 03 21 99 41 53

Gestionnaires L1, L2, L3 et Master STAPS à Calais :

Mme Sophie VARENNE - stapsc@univ-littoral.fr Tél. : 03 21 46 36 44 Fax : 03 21 46 36 49

Mme Albane BASSEZ - stapsc@univ-littoral.fr Tél. : 03 21 46 36 45 Fax : 03 21 46 36 49

Gestionnaire L1 et L2 STAPS à Dunkerque :

Mme Véronique LEULLIETTE

Gestionnaire DEUST à Longuenesse :

Mme Maryline MERLIER - stapsso@univ-littoral.fr Tél. : 03 21 38 87 22 Fax : 03 21 38 87 85

OU SE TROUVENT LES SECRETARIATS ? COMMENT LES JOINDRE ET QUAND?

Licence 1,2 et 3^{ème} année – Master Pro et Recherche

UNIVERSITE DU LITTORAL « Côte d'Opale » - Siège du Département S.T.A.P.S.
Centre Universitaire de la Mi-voix – **Secrétariat Calais**
220, Rue Ferdinand Buisson – BP 699 - 62100 CALAIS - Tél. :03 21 46 36 44 ou 45 Fax : 03 21 46 36 49
stapsc@univ-littoral.fr - permanence : du mardi au vendredi de 9h à 12h

Secrétariat Boulogne : Centre Universitaire Saint Louis – Rue Saint Louis - Tél. : 03 21 99 41 25
Fax : 03 21 99 41 53 - stapsg@univ-littoral.fr
Permanence : du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 16h45 (sauf vendredi 14h-15h30)

Secrétariat Dunkerque : Centre Universitaire de la Citadelle – 220, Avenue de l'Université-Bureau 411
Tél. : 03 28 23 76 67 Fax : 03 28 23 76 52 - stapsdk@univ-littoral.fr
Permanence : du lundi au vendredi, de 8h à 12 h

D.E.U.S.T.

UNIVERSITE DU LITTORAL « Côte d'Opale » - I.U.T.- Formation DEUST STAPS –
Centre Universitaire Descartes - Avenue Descartes - BP 99 – 62968 LONGUENESSE Cedex.
Tél. : 03 21 38 87 22 - Fax : 03 21 38 87 85 - stapss@univ-littoral.fr
Permanence : le lundi de 9h à 12h et de 13h à 16h puis les mardi - mercredi et jeudi de 9h à 12h

POUR QUELS MOTIFS ?

Déclarer votre statut salarié ou athlète de haut niveau : Pour cela vous munir du justificatif (contrat de l'employeur pour le salarié – la liste fédérale délivrée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports pour l'athlète), y joindre les calendriers d'entraînement et de matchs.

Déclarer un accident (cf. page suivante) survenu en cours (Accident du travail sous 48h) ou en activité sportive du SUAPS/FFSU (Déclaration d'accident MAIF sous 5 jours).

Demander un certificat de scolarité (un certificat d'inscription vous étant déjà délivré avec votre carte d'inscription) ou tout document relatif au BCD et/ou Train, SUR PRESENTATION DE LA CARTE D'ETUDIANT.

Justifier vos absences aux TD en présentant un certificat médical ou convocation... (cf règlement des enseignements : L'étudiant présentant **plus de 25 % d'absence (justifiées ou non) aux T.D.** d'une matière s'expose à se voir refuser l'accès aux examens de la première session. Le justificatif est à présenter en premier lieu auprès de chaque enseignant concerné par votre absence puis à ramener au secrétariat. Vous devez présenter ce justificatif dans un délai de 5 jours ouvrables, cachet de la poste faisant foi.

Les secrétaires sont là pour vous renseigner sur toutes autres démarches administratives (lien avec les services de scolarité, relations internationales...), les emplois du temps, les stages, le tutorat, la réorientation, les examens...

ACCIDENT DU TRAVAIL

DECLARATION D'ACCIDENT LORS DES COURS STAPS

Tout incident/accident survenu pendant les cours théoriques et pratiques de la formation STAPS (hors pratique S.U.A.P.S./F.F.S.U.) doit faire l'objet **d'une DECLARATION D'ACCIDENT DU TRAVAIL** auprès du Secrétariat pédagogique de la ville où l'étudiant est inscrit.

Pour cela, il est demandé de faire attester l'incident par l'enseignant responsable de l'activité (qui est cité comme témoin) et de le déclarer **le jour même ou lendemain AU PLUS TARD** au secrétariat, celui-ci n'ayant que 48 heures pour le signaler à la Sécurité Sociale de la ville dont dépend l'étudiant. L'étudiant ou son représentant doit venir renseigner cette déclaration, qui sera ensuite adressée à sa sécurité sociale. Celle-ci lui retournera un accusé de réception et de prise en charge ou non de son accident.

L'étudiant, dans ces circonstances et s'il a respecté la procédure, devra indiquer à l'hôpital, médecin, pharmacien... qu'il s'agit d'un accident du travail, le dispensant ainsi d'avancer les frais médicaux. L'imprimé type lui sera remis lors de l'établissement de la déclaration d'accident. Il devra également faire établir, dans les plus brefs délais, un certificat médical initial à donner au secrétariat, qui transmettra à la Sécurité Sociale.

Un étudiant qui viendrait à tomber dans les escaliers ou à se faire casser une paire de lunettes par la responsabilité attestée de l'ULCO, est sous l'assurance de l'ULCO, dans ce cas, le secrétariat doit remplir une attestation MAIF.

DECLARATION D'ACCIDENT LORS DES ACTIVITES SUAPS et FFSU

Concernant les accidents survenus à l'occasion de la pratique sportive S.U.A.P.S./F.F.S.U., en loisir ou en compétition, la démarche est la même, c'est-à-dire reconnaissance par l'enseignant responsable de l'activité puis déclaration au secrétariat **dans les 5 jours MAXIMUM, accompagné du certificat médical INITIAL du médecin.**

CET ACCIDENT N'EST PAS UN ACCIDENT DU TRAVAIL mais est pris en charge par l'assurance de l'Université (la MAIF).

**POUR CHAQUE CAS (STAPS OU SUAPS FFSU), TOUTE DECLARATION EFFECTUEE HORS DELAIS
ANNONCES NE POURRA ETRE PRISE EN CHARGE.**

Tout étudiant blessé doit, sauf impossibilité de déplacement, continuer à participer aux cours afin de voir la progression des séances (pratiques sportives notamment).

Rappel : La défaillance n'existant plus que pour un étudiant inscrit et ne s'étant présenté à aucun examen, il faut préciser à un étudiant blessé et n'ayant pas été évalué dans 1 ou plusieurs APS, que le calcul de son module se fera avec une absence justifiée, équivalant à 00/20 à la(les) matière(s) non passée(s) ; aussi devra-t'il, avant les examens, adresser un courrier à son responsable d'année, pour demander, en cas d'obtention du module, l'autorisation de se présenter en septembre, de l'(les) APS non passée(s). Un enseignant d'APSA peut demander à un étudiant en ABJ sur 1 ou les 2 CC pratiques, de repasser la/les épreuve(s).

DECLARATION D'ACCIDENT LORS DU STAGE

C'est à l'employeur de rédiger la déclaration d'accident (cf. convention de stage). Il faut donc s'assurer que la convention de stage ait bien été établie et signée.

REGLEMENT DES ENSEIGNEMENTS ET EVALUATION

Les années d'étude de Licence (L1, L2, L3) sont composées de plusieurs unités d'enseignements (U.E.), découpées elles-mêmes en élément constitutif (matière). Ceux-ci sont dispensés sous forme d'enseignements théoriques, de travaux dirigés en salles de cours et amphithéâtres, de pratiques dispensées dans les infrastructures sportives (salles de sport, piscine, terrains) ou sous forme d'enseignements et de pratiques à même les infrastructures professionnelles (instituts, établissements scolaires, entreprises...).

Chaque année est divisée en deux semestres. Chaque semestre est sanctionné par des examens de 1^{ère} session en janvier et mai, puis de deuxième session en juin, avec mise en place de dispositions pédagogiques particulières (tutorat).

Des dispositions particulières (dispense de présence à tout ou partie des TD, modalités particulières d'examen) sont également mises en place pour les sportifs de haut niveau, à pratique intensive et les étudiants salariés, qui auront au préalable, justifiés de leur statut auprès de leur secrétariat pédagogique. Aucun de ces trois statuts ne pourra être obtenu après le 08 novembre 2013.

Les étudiants boursiers sont tenus d'assister à tous les enseignements (TD, TP) et examens.

La présence aux Travaux Dirigés (T.D.) et Examens est obligatoire pour tous les étudiants, l'absence exceptionnelle devant être dûment justifiée par écrit (certificat médical, convocation...), dans un délai de 5 jours ouvrables, le cachet de la poste faisant foi, auprès de l'enseignant responsable puis du secrétariat. L'étudiant présentant plus de 25 % d'absence (justifiées ou non) aux T.D. d'une matière s'expose à se voir refuser l'accès aux examens de la première session. La 2^{ème} session d'examens est supprimée pour les stages, si celui-ci n'a pas été effectué ; ainsi que pour les théories et pratiques sportives (à l'exception des étudiants blessés lors de l'évaluation).

Toute blessure incapacitante doit donc être justifiée par un avis médical. Les étudiants blessés sont tenus d'assister à tous les T.D. y compris ceux des A.P.S.A., SANS PRATIQUER. Le jury d'examen examinera au cas par cas les impossibilités liées à des blessures immobilisant l'étudiant.

L'étudiant salarié n'est pas tenu de passer le contrôle continu d'une matière et ne peut assister qu'à l'examen terminal si il a bien justifié de son statut auprès du secrétariat.

La présence au Cours Magistraux (C.M.) est fortement recommandée.

Chaque module est constitué de plusieurs éléments constitutifs, sanctionnés par un contrôle continu (C.C.) et/ou d'un contrôle final. Chaque élément constitutif est affecté d'un nombre de points au sein d'un module. Un module est obtenu si la moyenne des éléments constitutifs le composant est supérieure à 10/20. Les modules sont également affectés d'un nombre de points. L'obtention du semestre ou de l'année est consécutive au calcul de la moyenne pondérée ($\geq 10/20$) des modules.

La règle du supérieur s'applique pour certains éléments constitutifs, composés d'une note de C.C. et d'une note de contrôle final. Dans ce cas, le contrôle continu ne compte que s'il est favorable à l'étudiant et de la façon

suyivante :

- Soit le CC est supérieur au contrôle final, le CC compte donc pour 40% et le contrôle final pour 60%
- Soit le CC est inférieure au contrôle final, ce dernier compte donc pour 100% de la note finale.

Les modules échoués (<10/20) peuvent être obtenus par compensation si la moyenne générale des modules est ≥ 10 . La pratique F.F.Sport.U est incluse dans la note de pratique de spécialité.

Dès connaissance des résultats de fin de semestre et en cas d'échec, les modules pour lesquels une note <10/20 a été obtenue pourront être représentés à la session d'examen suivante, sauf pour les matières étant obtenues au sein de ce module. Quelle que soit la note du module représenté et obtenue à la deuxième session, celle-ci remplacera celle obtenue à la première session. Les résultats d'examen sont étudiés par le Jury d'examen présidé par le responsable de la formation. Des points de jury peuvent être attribués. **Tout module et/ou matière crédité d'ECTS, acquis l'est définitivement.**

Le redoublement d'année (moyenne générale de l'année <10/20) oblige l'étudiant, à suivre à nouveau les cours et TD des modules en absence injustifiée et non acquis (hormis si la moyenne est obtenue pour des théories et pratiques d'APS et pour les modules U.E.1 du 1^{er} semestre et du 2nd semestre, où l'étudiant choisit les matières <10/20 à reprendre) et à les représenter à l'examen. Les éléments constitutifs des modules acquis l'année précédente ne sont pas à représenter, quelles que soient les notes déjà obtenues. Ces modules sont donc définitivement acquis.

Un étudiant à qui ne manque qu'un semestre de l'année ou des années précédentes peut s'inscrire de plein droit dans l'année d'études suivante.

Points de JURY :

L'existence de la possibilité ou non de "points de jury" est précisée dans le règlement propre à chaque formation. Il n'est pas possible de fixer de note éliminatoire.

Obtention du diplôme intermédiaire de DEUG : Pour l'obtenir, l'étudiant doit avoir validé ou compensé, la totalité des 4 semestres, sous réserve qu'il obtienne la moyenne à l'année finale du diplôme (donc L2).

Obtention du diplôme de Licence : Pour l'obtenir, l'étudiant doit avoir validé ou compensé les 6 semestres, sous réserve qu'il obtienne la moyenne à l'année finale du diplôme (donc L3).

La transformation des modules obtenue en E.C.T.S. (European Credit Transfert System), évaluation européenne des cursus est précisée. Chaque semestre vaut 30 E.C.T.S.

OBTENTION DU DIPLOME DE LICENCE
EXEMPLES DES RESULTATS POSSIBLES

L1	L2	L3
Moy L1 \geq 10 Sem 1 et sem 2 : ADM ou ADMC	Moy L2 \geq 10 Sem 3 et sem 4 : ADM ou ADMC	Moy L3 \geq 10 Moy (L1+L2+L3) \geq 10 Sem 5 et sem 6 : ADM ou ADMC Résultat diplôme Licence : ADM
Moy L1 \geq 10 Sem 1 et sem 2 : ADM ou ADMC	Moy L2 \geq 10 Sem 3 et sem 4 : ADM ou ADMC	Moy L3 < 10 Moy (L1+L2+L3) \geq 10 Sem 5 : ADM et sem 6 : AJ Ou Sem 5 : AJ et sem 6 : ADM Ou Sem 5 : AJ et sem 6 : AJ Résultat diplôme Licence : AJ
Moy L1 \geq 10 Sem 1 et sem 2 : ADM ou ADMC	Moy L2 \geq 10 Sem 3 et sem 4 : ADM ou ADMC	Moy L3 < 10 Moy (L1+L2+L3) < 10 Sem 5 : ADM et sem 6 : AJ Ou Sem 5 : AJ et sem 6 : ADM Ou Sem 5 : AJ et sem 6 : AJ Résultat diplôme Licence : AJ
Moy L1 \geq 10 Sem 1 et sem 2 : ADM ou ADMC	Moy L2 < 10 Sem 3 : ADM et sem 4 : AJ Ou Sem 3 : AJ et sem 4 : ADM	Moy L3 \geq 10 Moy (L1+L2+L3) \geq 10 Sem 5 et sem 6 : ADM ou ADMC Résultat diplôme Licence : ADM
Moy L1 \geq 10 Sem 1 et sem 2 : ADM ou ADMC	Moy L2 < 10 Sem 3 : ADM et sem 4 : AJ Ou Sem 3 : AJ et sem 4 : ADM	Moy L3 < 10 Moy (L1+L2+L3) \geq 10 Sem 5 : ADM et sem 6 : AJ Ou Sem 5 : AJ et sem 6 : ADM Ou Sem 5 : AJ et sem 6 : AJ Résultat diplôme Licence : AJ
Moy L1 \geq 10 Sem 1 et sem 2 : ADM ou ADMC	Moy L2 < 10 Sem 3 : ADM et sem 4 : AJ Ou Sem 3 : AJ et sem 4 : ADM	Moy L3 < 10 Moy (L1+L2+L3) < 10 Sem 5 : ADM et sem 6 : AJ Ou Sem 5 : AJ et sem 6 : ADM Ou Sem 5 : AJ et sem 6 : AJ Résultat diplôme Licence : AJ
Moy L1 < 10 Sem 1 : ADM et sem 2 : AJ Ou Sem 2 : AJ et sem 1 : ADM	Moy L2 \geq 10 Sem 3 et sem 4 : ADM ou ADMC	Moy L3 \geq 10 Moy (L1+L2+L3) \geq 10 Sem 5 et sem 6 : ADM ou ADMC Résultat diplôme Licence : ADM
Moy L1 < 10 Sem 1 : ADM et sem 2 : AJ Ou Sem 2 : AJ et sem 1 : ADM	Moy L2 \geq 10 Sem 3 et sem 4 : ADM ou ADMC	Moy L3 < 10 Moy (L1+L2+L3) \geq 10 Sem 5 : ADM et sem 6 : AJ Ou Sem 5 : AJ et sem 6 : ADM Ou Sem 5 : AJ et sem 6 : AJ Résultat diplôme Licence : AJ
Moy L1 < 10 Sem 1 : ADM et sem 2 : AJ Ou Sem 2 : AJ et sem 1 : ADM	Moy L2 \geq 10 Sem 3 et sem 4 : ADM ou ADMC	Moy L3 < 10 Moy (L1+L2+L3) < 10 Sem 5 : ADM et sem 6 : AJ Ou Sem 5 : AJ et sem 6 : ADM Ou Sem 5 : AJ et sem 6 : AJ Résultat diplôme Licence : AJ

Les mentions : La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme :

- moyenne générale du L2 (semestres 3 et 4) dans le cadre de l'obtention du DEUG,
- moyenne générale du L3 (semestres 5 et 6) dans le cadre de l'obtention de la LICENCE.

Attribution de la mention Passable : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20

Attribution de la mention Assez bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20

Attribution de la mention Très bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

Communication des résultats : après proclamation des résultats par voie d'affichage, indiquant uniquement le résultat ADMIS – AJAC ou AJOURNE, par respect de l'article 6 de la loi du 17/07/1978, portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, le jury communique ensuite le relevé de notes individuel à l'étudiant.

Déroulement des examens, retard et notion de défaillance :

Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés (notamment le dictionnaire papier), à défaut, aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants. Les traducteurs électroniques, **téléphones portables et tablettes sont interdits** (les étudiants en seront informés).

Sera considéré retardataire, tout étudiant arrivé après l'horaire fixé pour le début de l'épreuve et après que le dernier sujet ait été distribué. Les retards individuels, sur présentation de justificatif, sont laissés à l'appréciation du président de jury ou de son représentant. En cas de retard de plusieurs candidats (grève), le président de jury peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure. Le procès-verbal doit donc indiquer le nom de la personne à contacter en cas de retard.

Un étudiant est « défaillant » s'il n'a passé aucune épreuve de la session de l'année en cours. Dans APOGEE sera donc saisi ABI (absence injustifiée) dans toutes les épreuves de la session. Le semestre ne pourra être validé. L'étudiant doit pouvoir présenter un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen.

A contrario, un étudiant qui s'est présenté à, au moins, une épreuve et a obtenu une note supérieure ou égale à zéro, ne sera pas considéré comme « défaillant » mais « admis » ou « ajourné ». La note zéro sera alors saisie. Un étudiant avec une absence justifiée (ABJ) à une épreuve en session 1 et ayant obtenu son année malgré la note zéro, peut être autorisé par le président de jury à repasser cette épreuve en session 2.

Attention : Un étudiant n'ayant pas au moins obtenu une note dans une matière ne pourra obtenir cette matière par compensation ni au sein de l'UE ni au semestre ni à l'année ; impliquant la présence obligatoire en 2nde session, sauf pour les APS et stage (non réalisé) n'ayant pas de 2^{ème} session.

Pour information, les modalités de contrôle des connaissances générales à l'ULCO peuvent être consultées en vous connectant au portail – rubrique « mes documents » – rubrique « étudiants » – fichier « Modalités de contrôle des connaissances ».

Régime spécial (art. 18 de l'arrêté du 23 avril 2002) : Handicap

Respect des textes réglementaires visés plus haut.

Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec l'équipe pédagogique. Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

Evaluation des formations

Chaque année, l'Université du Littoral Côte d'Opale organise partiellement l'évaluation de son offre de formation et des dispositifs universitaires. Les responsables de formations vous solliciteront en fin d'année universitaire pour répondre à un questionnaire en ligne. Merci de répondre favorablement à cette sollicitation. Vos avis nous permettront d'améliorer le fonctionnement de l'Université.



EMPLOIS ETUDIANTS

Les emplois étudiants proposés pour l'année universitaire 2013-2014 par l'Université du Littoral Côte d'Opale au titre du n°2007-1915 du 26 décembre 2007 concernent les activités suivantes :

- le tutorat d'accueil ;
- le tutorat d'accompagnement pédagogique ;
- le tutorat en bibliothèque universitaire ;
- le tutorat en bureautique ;
- l'appui aux personnels de bibliothèques (monitorat) ;
- l'accompagnement des étudiants en situation de handicap ;
- l'animation sportive et culturelle,
- la promotion de l'offre de formation.

La liste des emplois est disponible sur le site de l'université – rubrique « recrutement » en page d'accueil – puis rubrique « emplois étudiants » - vous pourrez y consulter les offres et vous connecter pour remplir le dossier de candidature en ligne. Les horaires de travail seront déterminés ultérieurement par le responsable de tuteur en adéquation des horaires et contraintes imposées par la formation suivie par l'étudiant.

Conditions requises

Un étudiant peut postuler à un emploi étudiant à condition d'être inscrit en formation initiale, à la préparation d'un diplôme délivré au nom de l'Etat ou à la préparation d'un concours de recrutement dans l'une des trois fonctions publiques. Les étudiants sont donc invités à s'inscrire dans les plus brefs délais (soit sur APOWEB, soit à la chaîne d'inscription), les contrats ne pouvant débiter avant l'inscription effective.

Les emplois étudiants sont incompatibles avec tout autre contrat de travail conclu avec un établissement d'enseignement supérieur ou un organisme de recherche et avec le bénéfice de l'allocation de recherche. Exemple : un étudiant ne peut pas cumuler, sur une même période, un contrat emploi-étudiant et un contrat de vacataire.

Le nombre d'heure maximale autorisé par étudiant au cours d'une même année universitaire est de **180 heures**.

Candidature

Un étudiant peut candidater à une ou plusieurs offres d'emploi (5 maximum). Les numéros d'annonces pour lesquelles l'étudiant fait acte de candidature devront être renseignés sur le dossier.

Le dossier de candidature, dûment complété, devra être adressé par courrier, avant la date de clôture figurant dans la liste des emplois étudiants, à l'adresse suivante :

Université du Littoral « Côte d'Opale »
Direction des Ressources Humaines
Bureau du personnel BIATOSS
1 place de l'YSER, BP 1022, 59 375 Dunkerque Cedex 1

Les dossiers recevables seront transmis aux départements, aux composantes et services concernés pour sélection des candidats retenus. Les candidats recevront ultérieurement un courrier leur informant de la suite réservée à leur candidature.

Le tutorat d'accompagnement consiste en des séances de soutien, en petit groupe, tout au long de l'année (à partir du 1er octobre). Les séances se font sur site. Elles sont animées par des étudiants plus expérimentés et plus avancés dans leur cursus universitaire.

Le tutorat d'accompagnement concerne les étudiants de première année de licence (L1). Les heures de tutorat sont programmées sur le planning hebdomadaire. **Le tutorat se fait sur la base du volontariat.**

STAGES

Le bureau des stages a pour mission essentielle la gestion des conventions de stage. Il signe les conventions de stage, préalablement vérifiées et complétées par les étudiants, enseignants et secrétariats pédagogiques. La convention doit être établie AVANT le début du stage, dans un délai suffisant permettant le traitement de la convention par les parties concernées et en 4 (stages en France) ou 5 (stages à l'étranger) exemplaires originaux (seuls les originaux sont validés).

Concernant l'éventuel problème de gratification pour les stages excédant 2 mois :

* il est à savoir que les avantages en nature donnés à l'étudiant ne peuvent se substituer au minimum légal de gratification ;

* Désormais et depuis la loi du 28 juillet 2011-893, est prise en compte pour l'appréciation de l'obligation de gratification l'ensemble de la durée du ou des stage(s) effectué(s) par un même stagiaire au cours d'une même année universitaire. L'obligation de gratification agit de manière rétroactive depuis le 1^{er} jour de la première période de stage.

Il est important de faire prendre conscience à l'organisme d'accueil qu'au-delà de la période de 2 mois citée dans la convention, la gratification est obligatoire et que l'étudiant n'a plus le statut de stagiaire ULCO. Tout contrat liant ensuite l'étudiant à l'organisme d'accueil tient donc de l'engagement personnel et privé de chacun. L'ULCO ne peut en aucun cas être sollicitée par l'organisme d'accueil en dehors du cadre du stage.

CERTIFICAT DE COMPETENCE EN LANGUES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - CLES 1 ET CLES 2

Véritable supplément au diplôme, le CLES permet aux étudiants inscrits dans une université française d'attester de leur niveau de compétence en langue. Le CLES est une certification **nationale et publique proposée gratuitement**

- Aux étudiants spécialistes d'autres disciplines que les langues,
- Aux étudiants de LEA (quelle que soit la langue choisie),
- Aux étudiants de LCE, s'ils composent dans une langue qui ne relève pas de leur spécialité.

Le CLES s'articule sur les échelles de référence du Cadre Européen Commun de Référence : l'ULCO vous propose de valider un niveau B1 européen (CLES 1) ou un niveau B2 européen (CLES 2) en **ANGLAIS**, **ALLEMAND**, ou **ESPAGNOL**. Il s'agit d'une certification complète testant toutes les compétences : compréhension de documents sonores / compréhension de documents écrits / production écrite / production orale.

Il n'est pas nécessaire d'avoir un CLES 1 pour pouvoir s'inscrire à un CLES 2 ; un étudiant (de L1, L2, L3, Master et doctorat) peut, lors de la même année universitaire, essayer de valider un CLES 1 et un CLES 2 dans les langues de son choix (parmi celles que l'ULCO propose). Il est possible de passer le CLES dans d'autres langues (arabe, chinois, grec moderne, italien, néerlandais, polonais, portugais et russe) sous certaines conditions.

Qui doit obtenir une certification en langues étrangères ?

* Tous ceux qui souhaitent faire état de leur niveau de langue (par exemple dans la préparation d'un échange ERASMUS)

* Les étudiants en Master : les textes officiels stipulent que le diplôme de Master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère (certification CLES ou autre certification équivalente).

* Les candidats aux concours de recrutement aux carrières d'enseignants : pour être nommé fonctionnaire stagiaire (CRPE - CAPES - Agrégation - CPE), il faut justifier du certificat de compétence en langues de l'enseignement supérieur de deuxième degré (CLES 2) ou de toute autre certification équivalente (au moins au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues). Il existe deux principaux cas de dispense : 1) les étudiants de master dont la formation inclue un enseignement en langue étrangère avec crédit ECTS sont dispensés si leur note est supérieure ou égale à la moyenne. 2) les titulaires d'un diplôme sanctionnant au moins deux ans dans le domaine des langues étrangères sont également dispensés.

En quoi les épreuves consistent-elles ?

CLES 1 : il s'appuie sur la thématique générale d'un étudiant se préparant à un séjour à l'étranger ; les situations évoquées testent les compétences en anglais, allemand ou espagnol « pratique » (comment téléphoner, trouver à se loger, contacter une université, trouver un stage, etc). A l'issue des épreuves de compréhension orale et écrite, le candidat doit rédiger une lettre ou un courriel et il enregistre enfin deux messages téléphoniques dans la langue cible en laboratoire de langue. L'épreuve dure 2 heures.

CLES 2 : l'épreuve, qui consiste également en un « scénario » dans lequel un rôle est attribué au candidat, s'appuie sur des thèmes plus généraux (sujets de société) où l'étudiant doit montrer qu'il sait restituer, présenter et exposer des arguments. A l'issue des épreuves de compréhension orale et écrite, le candidat doit rédiger une synthèse (de 250 à 300 mots) puis tenir un rôle dans une interaction orale entre deux ou trois candidats : il s'agit donc de défendre un point de vue, en liaison avec le scénario proposé. L'épreuve dure au total 3 heures.

Comment se préparer au CLES ?

Les épreuves de la certification étant fondées sur l'évaluation des compétences langagières, un travail régulier sur les compétences (compréhension écrite, compréhension orale, production écrite, production orale et

interaction orale) en cours de langue et/ou en autoformation dans un centre de ressources en langues reste l'approche à privilégier pour se présenter à un niveau de CLES.

En consultant le site national : www.certification-cles.fr, vous aurez accès à de nombreuses informations et statistiques, et surtout à des exemples de sujets corrigés : ce sont là les seules « annales » disponibles.

Dans chaque CGU des séances de présentation du format de l'épreuve sont proposées avant la passation ; il est fortement recommandé de les suivre pour voir augmenter ses chances de réussite.

Comment s'inscrire ?

L'inscription se fera directement en ligne. La procédure à suivre vous sera expliquée au cours de l'année universitaire via le site web et le portail de l'ULCO. Un affichage par les secrétariats pédagogiques annoncera également l'ouverture et la clôture des inscriptions ; le respect des dates qui seront annoncées ultérieurement est impératif.

DATE DES EPREUVES CLES 2013-2014

CLES 1 : espagnol et allemand : 07/02/2014 – anglais : 14/02/2014

CLES 2 : espagnol et allemand : 02/04/2014 - anglais : 04/04/2014

CLES ET BONUS

les candidats au CLES obtiendront un bonus en cas de validation d'au moins deux compétences. Le tableau ci-dessous présente les différents cas de figure.

CLES 1	Bonus	CLES 2	Bonus
CLES validé (4 compétences)	16	CLES validé (4 compétences)	19
3 compétences validées	13	3 compétences validées	16
2 compétences validées	11	2 compétences validées	13
1 compétence validée	0	1 compétence validée	0
0 compétence validée	0	0 compétence validée	0

CONTACTS

*** CGU BOULOGNE :**

Responsable : Jean-François BROUTTIER

Secrétariat : Delphine Delbart

cles.boulogne@univ-littoral.fr

*** CGU CALAIS :**

Responsable : Robin Adams-Mayhew

Secrétariat : Audrey PIGERRE (03.21.46.36.00), bâtiment C, à côté du secrétariat pédagogique.

accueil.CGUCalais@univ-littoral.fr

*** CGU DUNKERQUE :**

Responsable : Franck Vindevogel

Secrétariat LEA : Jocelyne Leclercq

LEA.Dunkerque@univ-littoral.fr

*** CGU SAINT-OMER :**

Responsable : Séverine Bouteiller

Secrétariat : 03.21.38.87.06, IUT de St Omer/Longuenesse, 1er Etage.

scolarite-so@univ-littoral.fr

CONTENUS DE FORMATION

SEMESTRE 5

Responsable de filière : Laurence MUNOZ

Les modules UE1.5 et UE2.5 font partie du tronc commun de la 3^{ème} année de Licence STAPS

UE1.5 : Sciences humaines & sociales (5 ECTS, 50 points)			
Sociologie	C. GIBOUT A. PORROVECCHIO	20H CM 10H TD	2,5 ECTS (25 points)
Histoire	C. KEBEDJIS M. PLARD L. MUNOZ	4H CM 4H CM 10H CM	2,5 ECTS (25 points)
UE2.5 : Sciences de la vie (5 ECTS, 50 points)			
Physiologie fondamentale	D. THEUNYNCK	14H CM 10H TD	3 ECTS (30 points)
Anatomie	B. LEE	6H CM 4H TD	1 ECTS (10 points)
Physiologie appliquée	G. ZUNQUIN	8H CM	1 ECTS (10 points)

Les modules UE3.5 et UE4.5 font partie de l'enseignement spécifique de la 3^{ème} année de Licence STAPS

UE3.5 : Connaissances institutionnelles & scientifiques des APA (10 ECTS, 100 points)			
Psychologie des déficiences	C. KUEHN P. RULENCE	20H CM 20H CM	5 ECTS (50 points)
Sociologie du handicap	H. BERNAERT Y.KONE C. NDIAYE	10H CM 10H CM 10H CM	2,5 ECTS (25 points)
Législation & approche historique du handicap	L. MUNOZ	15H CM	2,5 ECTS (25 points)
UE4.5 : Théorie et pratique des APS (10 ECTS, 100 points)			
Danse & Cirque	MP. VASTERSHAEGHE	42H TD	2 ECTS (20 points)
Pratique APPN (CO, VTT, canoé)	D. BOSSU N. GUILBERT C. KEBEDJIS L. SCHIMPF F. SUDRES	40H TD	2 ECTS (20 points)
Seniors & APA	D. DOUILLY V. DECROIX M. LEDOUX	4H CM 10H TD 12H TD	2 ECTS (20 points)
Déficiences visuelles	J. BERMONT	8H CM 20H TD	2 ECTS (20 points)
Handisport	O. GREAU	12H CM 4H TD	2 ECTS (20 points)

A NOTER : il n'y a pas de 2^{ème} session en théories et pratiques des APS

SEMESTRE 6

Responsable de filière : Laurence MUNOZ

Les modules UE1.6, UE2.6 et UE3.6 font partie du tronc commun de la 3^{ème} année de Licence STAPS.

UE1.6 : Formation pré-professionnelle et spé APS (3 ECTS, 30 points)			
FPP	Voir UE5.6		2 ECTS (20 points)
Spé APS	Enseignants EPS	30H TD	1 ECTS (10 points)
UE2.6 : Connaissances scientifiques (4 ECTS, 40 points)			
Analyse du mouvement	A. BOYADJIAN	16H CM	1 ECTS (10 points)
Physiologie appliquée	G. ZUNQUIN	14H CM 6H TD	1 ECTS (10 points)
Psychologie	C. KUEHN P. RULENCE	10HCM + 5H TD 10HCM + 5H TD	1 ECTS (10 points)
Dynamique de groupe	C. KUEHN	15H CM	1 ECTS (10 points)
UE3.6 : Initiation à la recherche (3 ECTS, 30 points)			
Méthodologie de la recherche	Voir liste des enseignants		1 ECTS (10 points)
Informatique	JM PILLIERE	12H TD	1 ECTS (10 points)
Anglais	S. TARGET	20H TD	1 ECTS (10 points)

Les modules UE4.6 et UE5.6 font partie de l'enseignement spécifique de la 3^{ème} année de Licence STAPS

UE4.6 : Connaissances institutionnelles & scientifiques des APA (11 ECTS, 110 points)			
Physiopathologie des déficiences	D. THEUNYNCK	20H TD	2,5 ECTS (25 points)
Psychopathologie & handicap	A. BOYADJIAN	15H CM	2,5 ECTS (25 points)
Aspects physiopathologiques des déficiences	G. ZUNQUIN	10H TD	2 ECTS (20 points)
Aspects anatomiques	B. LEE	10H TD	2 ECTS (20 points)
Physiopathologie cardio-respiratoire	S. DEVILLERS	10H CM	2 ECTS (20 points)
UE5.6 : Théorie & pratique des APS (9 ECTS, 90 points)			
Enseignements complémentaires	Intervenants professionnels (H. BERNAERT, A. LORTHIOIS, G. SIERRA, ...)	20H TD	2 ECTS (20 points)
Cirque, danse & public	MP. VASTERSHAEGHE	40H TD	2 ECTS (20 points)
FPP spé	G. DUCHATEAU L. MUNOZ	40H TD + stage	4 ECTS (40 points)
APPN & Handicap	L. MUNOZ	30H TD	1 ECTS (10 points)

A NOTER : il n'y a pas de 2^{ème} session en théories et pratiques des APS

LA LICENCE 3 STAPS **TRONC COMMUN**

Lors de la 3^{ème} année de la licence STAPS, les étudiants choisissent un parcours particulier :

- Education & motricité
- Activités physiques adaptées et santé
- Management du sport
- Entraînement sportif

Cependant, une partie des cours est commune à toute la promotion (tronc commun). Il s'agit des unités d'enseignement suivantes : UE1.5 ; UE2.5 ; UE1.6 ; UE2.6 et UE3.6.

SEMESTRE 5 (TC)

- UE1.5 : Sciences humaines et sociales (5 ects, 50 points)

- ✓ **Sociologie (enseignant : Christophe GIBOUT, Alessandro PORROVECCHIO) : 20 h CM + 10 h TD, 25 points, 2.5 ects**

Contenu du cours : Après avoir lié la genèse disciplinaire d'une sociologie du sport et l'avoir articulée avec les transformations du système des sports au fil des XIXème & XXème siècles, l'enseignement s'articule autour d'une lecture paradigmatique des travaux en sociologie et anthropologie des activités physiques, sportives, artistiques et corporelles. Prenant appui sur les travaux de Jean-Michel Berthelot, est proposée une typologie paradigmatique en 6 temps forts. Chacun est présenté dans ses fondements théoriques et dans l'actualité empirique de ses recherches.

Bibliographie :

Ardoino, J. & Brohm, J.-M. (dir.), *Anthropologie du sport, Perspectives critiques*. Paris / Montpellier : Quel Corps / Matrice.

Baillet, G.D., *Les grands thèmes de la sociologie du sport*. Paris : L'Harmattan.

Bréhon J. & Olivier Chovaux (coord.), *Etudes sur l'EPS du second Vingtième Siècle (1945-2005)*, Arras : Artois Presses Université.

Gasparini, W. & Vieille Marchiset, G., *Le sport dans les quartiers : pratiques sociales et politiques publiques*. Paris : PUF.

Holtz, J.-M. (dir.), *Les jeux olympiques et leurs territoires*. Perpignan : PU Perpignan.

Gasparini, W. (dir.), *L'institutionnalisation des pratiques sportives et de loisir*. Paris : Le Manuscrit.

Jacquemain, J. et al., *Epistémologie de la sociologie : paradigmes pour le XXIème siècle*. Paris/Bruxelles : De Boeck.

Javeau, Cl., *Le bricolage du social : Un traité de sociologie*. Paris : PUF.

Le Breton, D., *Passions du risque*. Paris : Métailié.

Le Breton, D., *Les passions ordinaires : Anthropologie des émotions*. Paris : Payot.

Ohl, F. et al., *Sociologie du sport : perspectives internationales et mondialisation*. Paris : PUF.

Robène, L. & Léziard, Y. (dir.), *L'Homme en mouvement : Histoire et anthropologie des techniques sportives*. Paris : Chiron (2 Vol.)

Sirost, O. (dir.), *Le corps extrême dans les sociétés occidentales*. Paris : L'Harmattan.

Tabois, S. (dir.), *"Corps en société"*. Poitiers : ICoTEM/MSHS.

Vassort, P., *Epistémologie : Le cas de la sociologie du sport*. Paris : L'Harmattan (2. Vol.)

Modalités du contrôle des connaissances en session 1 :

Contrôle continu, fiche de lecture et contrôle terminal (épreuve de 3h00)

Modalités du contrôle des connaissances en session 2 :

Contrôle terminal (épreuve de 3h00)

- ✓ **Histoire (enseignants : Laurence MUNOZ / Christelle KEBEDJIS / Maxime PLARD) : 18 h CM, 25 points, 2.5 ects**

Pré-requis : cours antérieurs

Compétences visées : saisir la spécificité des pratiques corporelles au regard de leur implantation dans un contexte politique, culturel, social, économique.

Contenu : histoire du corps et histoire des sports. Approche anthropologique et historique des pratiques. Le corps féminin ou la prédominance gynécologique ; le corps proche de l'état de nature ; le corps quantifié ou la mesure à tout prix ; le corps redressé, de l'édification physique à l'édification morale ; le corps pulsionnel ou la libération des corps.

Transformation des représentations du corps par les pratiques de loisirs et de santé depuis la fin du XIXe siècle

Travail de l'étudiant hors présentiel :

Lectures appropriées

Bibliographie succincte :

Georges Vigarello, Le corps redressé, Editions Delarge, 1978

Anthropologie des techniques du corps, AFRAPS, 1993, p.49

Histoire de la santé, André Rauch, PUF 1995

La sociologie du corps, David Le Breton, PUF 1992

Vacances et pratiques corporelles, André Rauch, PUF 1988

Modalités d'examens

1^{ère} session : Devoir sur table 3 heures

2^{ème} session : Devoir sur table 3 heures

• **UE2.5 : Sciences de la vie (5 ects, 50 points)**

- ✓ **Physiologie fondamentale (enseignant : Denis THEUNYNCK) : 14 h CM + 10 h TD, 30 points, 3 ects**

Contenu du cours : non renseigné

Modalités d'examens

1^{ère} session : CC au cours des TD + CT écrit : 1h ou 2h

2^{ème} session : CT écrit 1h ou 2h

- ✓ **Anatomie (enseignant : Bernard LEE) : 6h CM + 4 h TD, 10 points, 1 ects**

Contenu du cours : non renseigné

Modalités d'examens

1^{ère} session : CT écrit : 1h

2^{ème} session : CT écrit 1h

- ✓ **Physiologie appliquée (enseignant : Gautier ZUNQUIN) : 8 h CM, 10 points, 1 ects**

Charge globale du travail étudiant : 12 h hors cours

INTITULE DU COURS : Boucles neuro-endocrino, thermorégulation et exercice

Nom de l'enseignant responsable : Denis THEUNYNCK

Nom(s) du(des) intervenant(s) : Gautier ZUNQUIN

Nombre d'heures : 8h CM

Pré-requis : Cours d'anatomie et de physiologie fondamentale (aspect cellulaires)

Compétences visées : Comprendre les mécanismes d'ostéosynthèse

Contenu :

Anatomie et physiologie de l'os

Activité ostéoclastique et ostéoblastique

Contraintes biomécaniques sur le squelette et adaptation à l'exercice

Travail de l'étudiant hors présentiel : Reprendre les cours physiologie fondamentale de L1 , L2 et anatomie (L2)

Bibliographie succincte :

T. Thomas , A. Martin, M.-H. Lafage-Proust "Physiologie du tissu osseux »

Daniel Courteix « Effet de l'activité physique sur le remodelage osseux chez des jeunes garçons »

Paul Richard Wheeler, Barbara Young, John W. Heath "Histologie fonctionnelle"

Modalités d'examens

1^{ère} session : CT 2 h, 5 questions sur tout le programme

2^{ème} session : CT 2h, 5 questions sur tout le programme

SEMESTRE 6 (TC)

- **UE1.6 : Formation pré-pro et spe APS (3 ects, 30 points)**

- ✓ **FPP (voir UE4.6 ou UE5.6) : 20 points, 2 ects**

- ✓ **Spé APS : 30 h TD, 10 points, 1 ects**

Intervenants : multiples (liés aux différentes pratiques)

Contenu : pratique et analyse de la performance, de l'entraînement et de l'enseignement (aspects techniques, réglementaires, énergétiques, affectifs).

Evaluation : Performance officielle en compétition reconnue (Fédéral, FFSU) (les aspects théoriques étant évalués en sus pour le parcours « Education & Motricité »)

- **UE2.6 : Connaissances scientifiques (4 ects, 40 points)**

- ✓ **Analyse du mouvement (enseignant : Alain BOYADJIAN) : 16 h CM, 10 points, 1 ects**

Compétences visées : Savoir comparer les différents courants de la psychologie expérimentale, autrement dit de la psychophysiology. En biomécanique, réinvestir les différents contenus de L1 et L2 dans la notion de rendement qui présuppose l'efficacité du contrôle moteur.

Contenu : En psychophysiology : Les modèles descriptifs cognitifs abordés durant les deux premières années sont complétés par l'étude du contrôle moteur vu par l'approche écologique qui se divise en trois courants : la perception directe (Gibson), l'approche cinétique (Warren) et l'approche dynamique des patrons (Turvey, Bernstein). L'approche écologique est en rupture épistémologique avec les modèles cognitifs. Les questions soulevées durant le cours sont : Pourquoi un modèle alternatif ? Quel est donc le rôle de la cognition dans le contrôle du mouvement ? Qu'est-ce qu'un système biologique intelligent ? Quel lien avec le développement de l'intelligence artificielle. Pour finir quels sont les apports des différents modèles pour l'intervenant en APS qui doit construire des contenus d'enseignement ?

Biomécanique : Au regard du contenu de la psychologie du contrôle moteur, comment comprendre en biomécanique la notion de rendement ? Comment le mouvement s'organise-t-il pour produire la puissance la plus élevée pour la consommation d'énergie la plus faible ? Modèles expérimentaux et expériences de terrain en courses et lancers sont présentés.

Travail de l'étudiant hors présentiel : Lecture de tout document afférent au contrôle moteur

Bibliographie succincte : plaquette, apprentissage et contrôle moteur (Schmidt) Vigot, ed.
Les coordinations perceptivo-motrices, Temprado & Montagne, Armand Colin.
Etude biomécanique de la course, Junqua et al.
Biomécanique du mouvement et APS, Blanchi,

Modalités d'examens

1^{ère} session : CT devoir sur table de 1h à 1 h30

2^{ème} session : CT devoir sur table de 1h à 1 h30

- ✓ **Physiologie appliquée (enseignants : Gautier ZUNQUIN) : 14 h CM**

+ 6 h TD, 10 points, 1 ects

Charge globale du travail étudiant : 40 h hors cours

INTITULE DU COURS : Boucles neuro-endocrino, thermorégulation et exercice

Nom de l'enseignant responsable : THEUNYNCK Denis

Nom(s) du(des) intervenant(s) : Gautier ZUNQUIN

Nombre d'heures :	6h TD	14 h CM
--------------------------	-------	---------

Pré-requis : Cours de physiologie fondamentale L3 ; TD L2

Compétences visées : Comprendre les mécanismes de thermorégulation au cours de l'exercice et les modifications endocriniennes induites par l'exercice

Contenu :
 Rappel du contenu de Licence 2 : rein et hydro électrolytique
 Physiologie rénale au repos et au cours de l'exercice
 Anatomie et physiologie du système endocrinien et ses adaptations à l'exercice

Travail de l'étudiant hors présentiel : Reprendre les cours physiologie fondamentale de L1 , L2 et L3
 Les TD sont effectués après les premiers CM, l'investissement de l'étudiant au CM est primordial

Bibliographie succincte :
 William D. McArdle, Frank I. Katch, Victor L. Katch "Nutrition et performances sportives"
 Nathalie Boisseau « Nutrition et bioénergétique du sportif: bases fondamentales »
 Simon Idelman et Jean Verdeti «Endocrinologie et communications cellulaires »
 Simon Idelman « Endocrinologie - Fondements Physiologiques »

Modalités d'examens
1^{ère} session : CT 2 h, 5 questions sur tout le programme
2^{ème} session : CT 2 h, 5 questions sur tout le programme

✓ **Psychologie (enseignants : P. RULENCE, Carl KUEHN) : 20 h CM + 10 h TD, 10 points, 1 ects**

Programme Patricia RULENCE :

- *Cours Magistraux :* Motivation, Intérêts, Valeurs.

Modalités d'examen : contrôle continu ou dossier (sessions 1 & 2)

- *Travaux Dirigés :* Actualité de la recherche en psychologie du sport. Confrontation aux concepts clés de la psychologie qui viendront étayer les pratiques liées à l'éducation physique et sportive sur un mode scientifique et méthodologie de la recherche.

Modalités d'examen : contrôle continu ou dossier (sessions 1 & 2)

Programme Carl KUEHN :

Compétences visées :
 Connaissance du paradigme behaviorisme.
 Connaissances critiques des théories psychologiques du développement de soi et du coaching.

Contenu :
 Paradigmes classiques du conditionnement et de l'apprentissage.
 Théories humanistes du développement de soi : des besoins fondamentaux à la motivation de compétences. Concepts d'estime de soi, de lieu de contrôle, de motivations.
 Sport et études : du dressage à l'épanouissement personnel.

Travail de l'étudiant hors présentiel :
 préparation de dossier

Bibliographie succincte :
 Missoum G. Thomas R. : Psychologie à l'usage des STAPS. Vigot.

Rogers C. : le développement de la personne. Dunod.

Modalités d'examens

1^{ère} session : CC dossier écrit

2^{ème} session : CC dossier écrit

✓ **Dynamique de groupe (enseignant : Carl KUEHN) : 15 h CM, 10 points, 1 ect**

Compétences visées :

Connaissance des interactions psychosociales au sein d'un groupe restreint.

Contenu :

Epistémologie de la notion de groupe. Typologie des groupes, illustrations en sport.

Interactions verbales dans le groupe restreint et cartographie des relations interindividuelles. Phénoménologie du groupe. Conformisme et dissidence. Autorité et formes de pouvoir. Perspective psychanalytique : naissance, vie et mort du groupe.

Travail de l'étudiant hors présentiel :

constitution de dossier

Bibliographie succincte :

Freud S. : *Totem et tabou*, Payot, Paris, 1913

Maisonneuve J. : La dynamique des groupes , *que sais-je ?*, N°1306

Modalités d'examens

1^{ère} session : CC : dossier écrit

2^{ème} session : CC : dossier écrit

• **UE3.6 : Initiation à la recherche (3 ect, 30 points)**

✓ **Méthodologie de la recherche (coordonnateurs : Denis THEUNYNCK pour les sciences de la vie ; Laurence MUNOZ pour les sciences humaines & sociales) : 10 points, 1 ect**

Objectif : Sensibiliser les étudiants à une démarche scientifique dans un domaine se rattachant au STAPS.

Contenu : Le module d'initiation à la recherche en L3 se déroule durant l'année, l'évaluation a lieu au second semestre et se décompose comme suit :

6h CM « Méthodologie Générale de la recherche » avec les deux approches (sciences de la vie et Sciences humaines et Sociales).

Un travail sous la direction d'un enseignant chercheur du laboratoire du département, Docteur (ou doctorant en collaboration avec un PhD). Ce travail comprendra de la recherche et de l'analyse bibliographique, associé à de la collecte et de l'analyse de données. Il s'inscrira dans un champ défini en début d'année par les membres du laboratoire et qui sera présenté en CM au premier semestre.

Evaluation : Production d'un dossier (mémoire de 10 pages (TNR 10, simple interligne) avec bibliographie (au moins 10 références) avec soutenance (présentation d'un Powerpoint)

Modalités de mise en œuvre :

Contacteur un enseignant tuteur à l'issue des CM

Inscription auprès de l'enseignant référent par le biais d'une fiche individuelle ou par la plate-forme SAKAI : les modalités seront définies au cours de l'année.

Attention : chaque enseignant référent ne peut suivre qu'un nombre défini d'étudiants.

S'organiser avec l'enseignant « tuteur » pour la réalisation et le suivi du travail

L'évaluation devra se dérouler avant le date précisée chaque année pour la 1^{ère} et 2^{ème} session.

Evaluation session 2 : synthèse d'articles scientifiques donnés par les enseignants coordonnateurs (y compris articles en anglais)

✓ **Informatique (enseignant : Jean – Marc PILLIERE) : 12 h TD, 10 points, 1 ects**

Compétences numériques

Programme L3 ES, APA, EM :

Objectif final : Créer un site Internet

Objectifs intermédiaires :

- Ouvrir un compte chez un hébergeur.
- Créer des pages WEB
- Héberger les pages
- Contribuer à un site dynamique (<http://staps.ulco.free.fr>)

Modalité de l'examen :

- Chaque candidat présente son site au jury et vérifie le bon respect du cahier des charges fournis pendant les cours
- Le candidat devra pouvoir expliquer le contenu de toutes ses pages
- Une manipulation sur un logiciel pourra être demandé lors de l'examen

Programme L3 MS :

Objectif final : Créer une affiche

Objectifs intermédiaires :

- Réaliser des dessins à partir de formes de base (Images vectorielles)
- A partir de photographies créer des montages
- Assemblage d'objets images de différents types sur un document
- Contribuer à un site dynamique Publication d'une affiche (<http://staps.ulco.free.fr>)

Modalité de l'examen :

- Chaque candidat présente une affiche qu'il a réalisée au jury et vérifie le bon respect du cahier des charges fournis pendant les cours
- Le candidat devra pouvoir expliquer les techniques graphiques utilisées
- Une manipulation sur un logiciel pourra être demandée lors de l'examen

✓ **Anglais (enseignant : Sandrine TARGET) : 20 h TD, 10 points, 1 ects**

Pré-requis : niveau A2 du Cadre Européen des Langues en anglais. L'étudiant peut comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité, par exemple : informations personnelles et familiales simples, achats, environnement proche, travail, et peut communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers et habituels. Il peut décrire avec des moyens simples sa formation, son environnement immédiat et évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats.

Compétences visées : niveau B1. L'étudiant devra pouvoir comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs, etc. Il pourra produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt, à savoir le sport, l'éducation physique et son enseignement. Dans ce contexte, il pourra raconter un événement, une expérience, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée.

Contenu : Exploitation de textes et de documents divers en rapport direct avec l'éducation et la motricité. Aide à la rédaction. Entraînement par groupe de 2 ou 3 à la conversation et au débat par des jeux de rôle. Exercices de révision grammaticale et lexicale.

Travail de l'étudiant hors présentiel :

Recherche de vocabulaire, rédaction.

Lecture de magazines ou de journaux en langue anglaise

Bibliographie / webographie succinctes :

English Grammar in Use, Raymond Murphy, Cambridge University Press

<http://www.bbc.co.uk/worldservice/learningenglish/>

<http://www.mrgym.com>

<http://www.pecentral.org/climate/disciplinelinks.html>

Modalités d'examens

1^{ère} session :

Contrôle continu : notation de travaux écrits et / ou oraux

Examen terminal : préparer une séquence de cours à partir de documents pour un public donné.

2^{ème} session :

Devoir écrit (compréhension de texte, expression écrite)

LA LICENCE 3 STAPS

PARCOURS « ACTIVITES PHYSIQUES ADAPTEES / SANTE »

Pour qui ?

Cette licence s'adresse à des étudiants dynamiques et entreprenants, adeptes des activités physiques, soucieux de rendre le sport accessible au plus grand nombre. La formation s'adresse à des militants du sport pour tous, le considérant comme un outil de réadaptation et de réinsertion sociale.

Pour quoi ?

La licence APA permet d'intervenir auprès de publics présentant des difficultés dans l'accès aux pratiques sportives. Elle forme autant des enseignants en éducation physique, des éducateurs en activités physiques et Sportives, des opérateurs, des actiphysiens, suivant les dénominations en usage dans les établissements. Ils s'adressent aux handicaps sensoriels, physiques, aux maladies comme le diabète, l'obésité, aux opérés cardiaques dans le cadre de leur réadaptation à l'effort (phase III), aux personnes en difficulté d'insertion sociale (détenus, jeunes en rupture,..)

Comment ?

La licence en Activités physiques Adaptées est composée de 6 semestres, comporte une sensibilisation au semestre 4 et devient particulièrement spécialisée durant les semestres 5 et 6. Le programme comprend des sciences humaines et sociales (histoire, psychologie, sociologie, sciences de l'éducation...) et des sciences de la vie (anatomie, physiologie...) ainsi que des outils méthodologiques (anglais, informatique, méthodologie de la recherche). La partie spécifique apporte des connaissances liées aux pathologies des publics handicapés ou malades, des enseignements plus spécialisés encadrés par des professionnels comme la pratique sportive en fauteuil, le torball, ... L'accent est porté sur la formation préprofessionnelle : l'étudiant choisit un lieu de stage, à partir duquel il va mettre en œuvre un projet en activités physiques, qu'il consigne dans un mémoire. Le document fait l'objet d'une soutenance. Les lieux de stage possibles tiennent autant de la réadaptation que de la prévention.

Que sont-ils devenus ?

Environ 30% des étudiants titulaires d'une licence APA s'orientent vers un Master de la même spécialité. Ils sont ainsi à même d'occuper des postes de cadres, pourvu qu'ils aient l'audace de créer leur propre poste. La filière constitue aujourd'hui un secteur prometteur d'emplois, car l'Activité Physique Adaptée est aujourd'hui plus aisément reconnue comme participant à la réhabilitation physique et sociale des malades et des personnes handicapées.

Les étudiants titulaires d'une licence APA occupent des postes d'intervenants en APA dans les établissements pourvu qu'ils sachent proposer un véritable projet d'EPS aux établissements et qu'ils présentent des compétences élargies, afin de répondre à d'autres missions au sein de l'établissement. Il peut également provoquer des synergies auprès d'un groupement d'employeurs pour assurer dans plusieurs établissements, la tenue d'un poste à temps plein.

Quelles compétences visées ?

La fiche du Répertoire National des Certifications Professionnelles mentionne 4 compétences

1- Participer à la conception de projet

Il situe son action à l'intérieur d'un projet global de Prévention, de Réadaptation ou d'Intégration

Il relie les caractéristiques des populations prises en charge aux effets attendus de la pratique physique

Identifie les caractéristiques des populations prises en charge pour faire une proposition de programme intégré au projet

2- Concevoir et organiser des programmes

Maîtrise les principaux outils et méthodes de l'évaluation des capacités des populations concernées et leur condition de mise en œuvre

Maîtrise les principaux paramètres de la planification de la prise en charge (programme, séquence, séance, situation)

Maîtrise le cadre juridique et réglementaire des programmes et des structures concernées

Maîtrise les connaissances scientifiques nécessaires à l'élaboration de son action

Intègre l'impact de la pratique physique dans une prise en charge de la personne (Hygiène de vie, « Bien-être »)

Réunit les ressources humaines et la logistique nécessaires à son action

Maîtrise les éléments essentiels relatifs à la gestion administrative et financière des conditions de son action

3- Conduire et évaluer des programmes

Maîtrise les éléments essentiels de la relation à la population tant dans ses aspects pédagogiques que déontologiques

Détermine et adapte les modalités et contenus de son intervention

Maîtrise les outils et méthodes d'évaluation des capacités des populations concernées

Maîtrise les outils et techniques nécessaires à son intervention

4- Participer au pilotage du projet

Maîtrise les techniques de communication visant la promotion de sa structure et de son activité

Présente et discute, à l'écrit et à l'oral, les bilans de son action

SEMESTRE 5 (APA)

• UE3.5 : Connaissances institutionnelles & scientifiques des APA (10 ects, 100 points)

- ✓ **Psychologie des déficiences (enseignants : Patricia RULENCE, Carl KUEHN) : 40 h CM, 50 points, 5 ects**

Pré-requis : cours de psychologie de L1 L2

Contenu : (P. RULENCE – 20H CM) : Handicap et travail de deuil.

Déficiences sensorielles : description, répercussions sur développements psychologique, psychomoteur, cognitif, social, affectif. Traumatisme crânien. L'adulte vieillissant.

Travail de l'étudiant hors présentiel :

Etude de cas

Bibliographie succincte :

Annick Weil-Barraï, L'homme cognitif,, Paris, PUF, 2005

Modalités d'examen :

1^{ère} session : contrôle continu

2^{ème} session : épreuve écrite ou dossier/épreuve orale

Contenu : (C. KUEHN – 20H CM) :

L'évaluation du retard et de la déficience mentale. Etude du syndrome de Down et de l'autisme : cas cliniques et activités physiques adaptées. La place du corps dans l'expression psychopathologique : somatisations, phobies et obsessions.

Objectifs académiques (savoirs) : le bilan psychologique et l'évaluation clinique : présentation de différents outils d'évaluation psychologique, constructions et théories du fonctionnement mental. Le handicap mental et cognitif : quotients intellectuels et troubles cognitifs. Le handicap psychique : étude de cas de trisomie, d'autisme, d'aspect névrotique ou psychotique. Etude de la sémiologie de ces structures psychiques. Elaboration du projet d'activités physiques adaptées et rôle de l'éducateur en activités physiques adaptées en regard des fonctions de psychiatre, psychologue, psychomotricien, psychothérapeute, kinésithérapeute, ergothérapeute...

Objectifs professionnels (savoir faire et savoir être): construction du référentiel professionnel d'éducateur en activités physiques adaptées relatif au handicap mental, cognitif et psychique. Attitude professionnelle à adopter face à ces handicaps dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet d'éducation physique adaptée.

Modalités d'examens

1^{ère} session : contrôle continu : approfondir la connaissance d'une des pathologies présentée en cours par constitution d'un dossier d'actualité (presse générale, spécialisée, articles universitaires) organisé et commenté.

2^{ème} session : écrit ou dossier/épreuve orale

Bibliographie succincte :

Brunet F. : Activités physiques adaptées aux personnes déficientes Intellectuelles. Dossier E.P.S. N°60

Ninot G. Enseigner, animer les activités physiques adaptées. Dossier E.P.S. N°55.

Travail de l'étudiant hors présentiel :

Constitution de dossier

- ✓ **Législation et approche historique du handicap (enseignants : Laurence MUNOZ) : 15 h CM, 25 points, 2,5ECTS.**

Contenu :

Histoire des modes de prises en charge des personnes handicapées dans les sociétés et principales étapes de la législation.

Objectif :

L'approche historique du handicap doit permettre à l'étudiant de situer les modes de prises en charge en fonction des types de société. Ils doivent ainsi être à même de dresser un bilan critique des politiques d'assistance fortement influencées par les représentations sociales et culturelles. Le cours aborde également des évolutions législatives relatives au handicap.

Modalités d'examens

1^{ère} session : contrôle continu et devoir sur table

2^{ème} session : devoir sur table ou épreuve orale

Bibliographie succincte :

Henri Jacques Stiker, Corps infirmes et sociétés, Paris, Dunod, 1997

Antoine Lega, François Vialla (sous la dir.de), Le handicap, droit, histoire, médecine, P.U. d'Aix Marseille, 2004

- ✓ **Sociologie du handicap (enseignants : Hélène BERNAERT, Yaya KONE, Cheik NDIAYE) : 30 h CM, 25 points, 2.5 ectS.**

Contenu :

Connaissance du milieu institutionnel ; acquisition de compétences permettant aux étudiants d'avoir une conception du handicap pour pouvoir investir des champs divers (professionnel, recherche, social,...).

L'enfant, l'adolescent en situation de handicap et son entourage. Les parents, les professionnels de soi et d'éducation, la fratrie

La catégorie, la norme, le regard : assassins de l'identité de la personne en situation de handicap

Modalités d'examens

1^{ère} session : devoir sur table et/ou dossier

2^{ème} session : devoir sur table commun ou épreuve orale

Bibliographie succincte :

Charles Gardou, Fragments sur le handicap et la vulnérabilité, 2004

Maurice Ringler, L'enfant handicapé et sa famille, 2005

- **UE4.5 : Théorie et pratique des aps (10 ectS, 100 points)**

- ✓ **Danse & cirque (enseignants : Marie-Paule VASTERSHAEGHE,) : 42h TD, 20 points, 2 ectS**

Pré-requis :

Cours de L1 L2

Compétences visées:

Participer activement à la construction d'un projet chorégraphique mixant les arts

Devenir concepteur d'un projet professionnel pour un établissement de son choix en proposant une problématique heuristique, complexe et personnalisée et le rédiger.

Contenu :

Connaissance du milieu artistique contemporain. Maîtrise du jonglage, des exercices d'équilibre, du jeu d'acteur dans le cadre d'une proposition chorégraphique sollicitant la dimension symbolique du corps.

Modalités d'examens :

1^{ère} session : Contrôle terminal 50% de la note à la prestation artistique, 50% à une question écrite (travail sans document) de 2 heures.

Pas de session 2 en APS

- ✓ **Seniors et APA (enseignants : Valentin DECROIX, Daniel DOUILLY, Matthieu LEDOUX) : 4 h CM + 22 h TD, 20 points, 2 ects**

Compétence visée :

Etre capable d'intervenir en APA avec discernement dans des établissements recevant des publics âgés.

Contenu :

Acquérir les connaissances d'ordre physiologique, anatomique, psychologique, relatives à l'avancée dans l'âge. Comprendre le dispositif d'accueil des seniors dans les établissements. Mettre en place des activités adaptées en tenant compte du contexte. Connaissances théoriques et mises en situations pratiques avec des intervenants professionnels.

Modalités d'examens :

1^{ère} session : écrit

2^{ème} session : écrit ou épreuve orale

Bibliographie succincte :

Annick Louvard, *Gymnastique et bien-être pour les seniors* – Amphora

Charles Thiébauld, Pierre Sprumont, *Le sport après 50 ans*, Adolf Ogi (2005)

Mariette Baron, François Brunet, Claudia Verret, *Gérer au quotidien son autonomie fonctionnelle, activités physiques adaptées aux personnes en perte d'autonomie*, Dossier n°63 EPS, Edition revue EPS.

- ✓ **Déficiences visuelles et sports collectifs (enseignant : Jacques BERMONT) : 8h CM + 20h TD, 20 points, 2 ects**

Pré-requis :

Connaissances générales en anatomie, physiologie, théorie des APSA

Compétences visées :

Acquérir des savoirs et savoirs faire concernant les personnes handicapées visuelles

Contenu :

Présenter le handicap visuel dans ses aspects à la fois théoriques et pratique.

Apport de connaissances sur les pathologies, la psychologie spécifique de la personne aveugle, les outils de compensation du handicap visuel et le développement des sens compensatoires.

Une part importante du cours est consacrée à l'étude des pratiques sportive spécifiques (Torball, Goalball).

La mise en situation de cécité est systématisée dans les déplacements guidés ou autonome ainsi que dans les pratiques sportives.

Travail de l'étudiant hors présentiel :

Recherches personnelles, bibliographie, lecture, et recherche de vidéo concernant les pratiques des aveugles et malvoyants.

Bibliographie succincte :

Hatwell Yvette Toucher pour connaître PUF (psychologie) ; Weygand Zina Vivre sans voir Créaphis (histoire des aveugles en France) ; Kovarski Caroline La malvoyance chez l'adulte Vuibert (guide) ; Hull John, Le chemin vers la nuit Robert Laffont (récit de vie) ; ...

Modalités d'examens

1^{ère} session : Devoir sur table 2 heures, 2 questions obligatoires
1- connaissance du handicap ;
2- sujet de synthèse

2^{ème} session : Devoir sur table 2 heures, 2 questions obligatoires
1- connaissance du handicap ;
2- sujet de synthèse

✓ **Handisport (enseignant : Olivier GREAU) : 12 h CM + 4 h TD, 20 points, 2 ects.**

Pré-requis :

Un intérêt réel pour le monde du handicap

Compétences visées :

Pour être acteur dans l'encadrement du handisport, il importe de s'intéresser aux pratiquants et à leurs aptitudes. On peut alors jouer la carte de l'intégration et celle de l'adaptation, partielle ou totale, selon le public ciblé. Cela peut passer par des règles spécifiques et, éventuellement, par l'utilisation d'un matériel ad hoc.

- capacité à analyser les potentialités d'une personne et les éventuelles adaptations dans le matériel comme dans la pratique d'une activité physique et sportive.
- capacité à travailler avec d'autres intervenants.

Contenu :

Rappels médicaux. Classifications handisport. Découverte de la pratique handisport, de l'activité loisir jusqu'au haut niveau. Mise en situation des étudiants. Connaissances des pratiques de terrain, des compétitions et rencontres handisport. Supports vidéo.

Visite de l'EREA de Berck (vendredi 13 décembre 2013)

Travail de l'étudiant hors présentiel :

Recherche et rédaction d'un dossier en groupe

Bibliographie succincte :

Déficiences motrices et situations de handicaps, 2002, éditions APF

LAVISSE Dominique, *Handicap en EPS : accueillir et intégrer*, 2010, éditions Corpus

PAILLER Dominique, *Le sport autrement. Handisport : du loisir à la compétition*, 2010, éditions Chiron

Modalités d'examens

1^{ère} session : dossier par groupe de 2 ou 3 étudiants, éventuellement seul pour les étudiants salariés.

2^{ème} session : écrit 1h. 2 questions

✓ **Stage APPN, 40h TD, 20 points, 2 ects**

Intervenants : Dominique BOSSU, Christelle KEBEDJIS, Nicolas GUILBERT, Laurent SCHIMPF, Fabien SUDRES

Contenu : Course d'orientation, VTT, Canoë, Raid.

Pré-requis :

Niveau physique correct, endurance physique,

Compétences visées :

Connaissances pratiques des modalités de mise en place de la Course d'Orientation, du VTT et du Canoë sur eau plate

Maîtriser les éléments nécessaires à une bonne orientation avec différents supports et différents mode de déplacements.

Connaitre différentes technique d'orientation.

Contenu :

Séances pratiques en course d'orientation, en Canoë et en VTT

Travail de l'étudiant hors présentiel :

Préparation personnel et maintien d'un niveau physique correct.

Bibliographie succincte :

Guide pratique de l'orientation par Jean Daniel GIROUX
Course d'orientation au collège et au lycée D. FOGAROLO

Modalités d'examens

1^{ère} session :

L'évaluation aura lieu lors de la dernière journée du stage (le vendredi).

Chaque Binôme enchaînera les 3 APSA suivantes : Course d'Orientation, VTT en Orientation, Canoë en Orientation. Les 3 activités seront obligatoirement enchaînées. Sur chaque épreuve, le binôme aura à trouver un maximum de balises (une balise minimum par épreuve) dans un temps imparti. Tout dépassement du temps imparti entraînera des pénalités. Chaque APSA comptera pour 1/3 de la note finale.

L'enchaînement des APSA sera tiré au sort la veille de l'épreuve.

Pas de session 2 en APS

SEMESTRE 6 (APA)

- **UE4.6 : Connaissances institutionnelles & scientifiques des APA (11 ects, 110 points)**

- ✓ **Physiopathologie des déficiences (enseignants : Denis THEUNYNCK) : 20 h TD, 25 points, 2.5 ects :**

Contenu (D. THEUNYNCK) :

L'enseignement doit permettre à l'étudiant de valider des connaissances en neurophysiologie afin de comprendre les conséquences des lésions congénitales et acquises. Il doit ensuite pouvoir, à partir de ces éléments et en tenant compte du contexte social et psychologique de l'individu, réaliser une évaluation complète du sujet afin de définir des axes de travail tenant compte des potentialités existantes ou développables de l'individu, mais aussi des contraintes pratiques liées à l'environnement de l'individu et de la structure où se place l'intervenant.

Modalités d'examens

1^{ère} session : contrôle continu

2^{ème} session : écrit ou épreuve orale

- ✓ **Physiopathologie cardio-respiratoire (enseignant : S. DEVILLERS) : 10 h CM, 20 points, 2 ects :**

Contenu :

Cet enseignement rappelle les principales pathologies respiratoires rencontrées en réhabilitation respiratoire. Les caractéristiques des patients atteints de broncho-pneumopathie chronique obstructive et autres pathologies respiratoires y sont détaillées. Enfin la réponse de ces patients à l'effort ainsi que l'intérêt de proposer des Activités physiques Adaptées et du réentraînement à l'effort en réhabilitation respiratoire sont développés au sein de cette intervention.

Objectif :

Apporter des bases théoriques et pratiques et assimiler une méthode d'intervention auprès de ces différentes populations (hémiplegies vasculaires, pathologies cardiaques et respiratoires, blessé médullaire, lombalgies chroniques, traumatismes crâniens, maladies neuromusculaires...).

Bibliographie succincte :

Recommandations de la Société de Pneumologie de Langue Française sur la réhabilitation du malade atteint de BPCO, Revue des Maladies Respiratoires 2005, 22.

Piperno, D. (2000). La réhabilitation respiratoire – Guide pratique. Imothep/Maloine (Eds.).

Wijkstra, P., Van Alterna, R., Kraan, J., Otten, V., Postma, D., Koëter, G. (1994). Quality of life in patients with chronic obstructive pulmonary disease improves after rehabilitation at home. European respiratory journal, 7, 269-273.

Modalités d'examens

1^{ère} session : dossier

2^{ème} session : dossier ou écrit

- ✓ **Psychopathologie et handicap (enseignant : Alain BOYADJIAN) : 15 h CM, 25 points, 2.5 ects**

Pré-requis :

Qualité de rédaction, cours de L1 L2 L3 en analyse du mouvement, physiologie fondamentale

Compétences visées :

Réinvestir le cours d'analyse du mouvement dispensé de la L1 à la L3 dans le contexte du contrôle moteur des personnes atteintes de pathologies affectant le mouvement.

Contenu :

Quels sont les outils pour évaluer les déficits moteurs provoqués par différentes pathologies.

Sont abordées :

La posturologie qui permet de comprendre l'imbrication au plan neurologique d'informations aussi diverses que la proprioception, la vision, et les informations vestibulaires ceci dans le but de tenir une posture antigravitaire qui permet l'exécution des gestes quotidiens. Quelles sont les atteintes de la posture provoquées par différentes pathologies ?

L'étude de la plasticité corticale par stimulation magnétique transcranienne (TMS). Comment les zones motrices du cerveau sont-elles modifiées par l'activité et les pathologies. Comment la TMS est-elle, à la fois, moyen et outils de la réhabilitation de fonction neuronale ?

Les Apraxies motrices et les aphasies. Présentation des différentes pathologies apraxiques, et des modèles cognitifs afférents. Tests d'évaluation et réhabilitation.

Travail de l'étudiant hors présentiel :

Lire les polycopiés et livres cités.

Bibliographie succincte : Donnée en cours

Modalités d'examens

1^{ère} session : CC + CT de 1h à 2h

2^{ème} session : CT de 1h à 2h ou épreuve orale

✓ **Aspects anatomiques (enseignant : Bernard LEE) : 10 h TD, 20 points, 2 ects.**

Contenu :

Reprise des pathologies rencontrées sur le terrain de stage, rappels anatomiques circonstanciés, rappels des points faibles ; les pathologies ostéo articulaires.

Objectifs :

Etre capable d'établir des liens entre les situations rencontrées et les cours théoriques. Tester sa qualité d'expertise auprès des publics.

Modalités d'examens

1^{ère} session : écrit 1h

2^{ème} session : écrit 1h ou épreuve orale

✓ **Aspects physiopathologiques du handicap (enseignant : Gautier ZUNQUIN) : 10 h TD, 20 points, 2 ects :**

Contenu :

Physiopathologie des troubles du métabolisme énergétique : rôle de l'insuline et de son action sur le muscle strié squelettique : implications pour une prise en charge par les Activités Physiques Adaptées

Bibliographie :

Endocrinologie, diabétologie et maladies métaboliques de Collège des Enseignants d'Endocrinologie Diabète et Maladies Métaboliques (Broché- 23 mars 2011)

Aptitude physique et profil métabolique des jeunes diabétiques de type 1 : effets de l'entraînement chez les adolescentes diabétiques de type 1 / Elsa Heyman (Thèse)

Diabète de type 2 et réentraînement à l'effort [Texte imprimé] : optimisation de la prescription, des effets du réentraînement sur l'utilisation des substrats énergétiques aux adaptations cellulaires musculaires: Bordenave, Sylvain (Thèse)

Modalités d'examens :

1ère session : Exam sur table (2h)

2ème session : Dossier et/ou épreuve orale

- **UE5.6 : Théorie et pratique des aps (9 ects, 90 points)**

- ✓ **Enseignements complémentaires (coordinatrice: Laurence MUNOZ) : 20 h TD, 20 points, 2 ects :**

Ces enseignements abordent des points qui constituent des apports nécessaires à l'acquisition d'une compétence professionnelle.

- Manutention et transport du malade (S. Devillers) : consiste à aborder de manière théorique puis pratique les principes de sécurité physique, d'économie d'effort et enfin les postures et gestes de manutention afin d'assurer la sécurité du soignant et du soigné lors de transfert ou port de charge.
- Déontologie et charte du patient (M. Dufermont)
- Approche de la relaxation (G. Sierra)
- Education à la santé du patient (A. Lo Giudice)
- Approche pédagogique du handicap cognitif (H. Bernaert)

Cette partie de la formation permet également de mesurer et d'évaluer l'implication des étudiants dans les secteurs du handicap.

Modalités d'examens

1^{ère} session : Ecrit/une question pour chaque enseignement et valorisation de l'engagement

2^{ème} session : Ecrit ou épreuve orale

- ✓ **Projet d'intervention artistique en IME (Marie-Paule VASTERSHAEGHE,) : 40 h TD, 20 points, 2 ects :**

Compétence visée :

Enseigner les activités artistiques à un public d'IME en tenant compte à la fois de la particularité du handicap intellectuel et des difficultés motrices des élèves.

Contenu :

Conduire les étudiants à concevoir et rédiger un projet artistique dans le cadre d'un enseignement s'adressant à un public déficient.

Concrétisation de leurs compétences avec les enfants d'un IME

Modalités d'examens :

1^{ère} session : épreuve d'1h à partir du dossier/stage

2^{ème} session : écrit ou épreuve orale

- ✓ **Stage APPN (semaine de stage du 17 au 20 mars 2014), 30h TD, 10 points, 1 ects.**

Intervenante : Laurence MUNOZ

Compétence visée :

Etre capable de prendre en compte l'environnement pour l'organisation d'un évènement.

Réinvestir les compétences acquises lors du premier stage APPN, pouvoir adapter les contenus en fonction des publics. Acquérir un savoir-faire professionnel.

Contenu :

Par groupe de 3 à 4, les étudiants travaillent à l'organisation d'une journée d'Activités Physiques de Pleine Nature.

Modalités d'examens :

1^{ère} session : note composée à partir de l'investissement des étudiants, le dépôt d'un dossier et la journée proprement dite.

2^{ème} session : les étudiants qui n'ont pas pu organiser leur journée peuvent encore le faire en mai, ou, à défaut déposer un dossier. Dans ce cas, ils ne peuvent pas prétendre à plus de la moitié des points.

- ✓ **Formation pré-professionnelle (enseignant : Guillaume DUCHATEAU, Sébastien DEVILLERS, Laurence MUNOZ) : 40 h TD + stage, 40 points, 4 ects.**

Les conventions de stage doivent être signées par les différentes parties avant le début du stage.

Le stage d'une **durée de 140 h (de 2 mois maximum)** se déroule durant 5 vendredis, le 21/02, 07/03, 14/03, 21/03, 28/03 puis durant une période bloquée de 3 semaines : du **lundi 31 mars 2014** au **vendredi 18 avril 2014**

Fin de stage : vendredi 18 avril 2014

Stage APPN obligatoire pour l'ensemble des étudiants du 17 mars au 21 mars 2014

Régulation du stage et rédaction du rapport

Restitution de la première partie (présentation de la structure, du public, analyse du projet d'établissement) : lundi 10 mars 2014

Répartition en 3 groupes « publics »

Le lundi 24 mars 2014 de 8h00 à 10h00

Le samedi 5 avril de 9h00 à 11h00

Le samedi 12 avril de 9h00 à 11h00. (Rapport imprimé, non relié à rendre le 12 avril 2014 pour corrections et régulation (la forme de restitution sera précisé par l'enseignant responsable du groupe)

Les rapports de stages reliés sont à rendre en 2 exemplaires au secrétariat le lundi 5 mai 2014 entre 10h00 et 12h00.

Les soutenances se dérouleront durant la 3^{ème} et/ou la 4^{ème} semaine de mai 2014 (l'ordre de passage sera communiqué aux étudiants 2 semaines avant).

Soutenance : - 10 minutes de présentation (power point obligatoire), *Une série de cours spécifiques vous seront proposés afin de préparer cette soutenance et le PowerPoint.*

- 10 minutes d'échanges avec le jury (questions...)



Les 'Vendredis Pro'

Cycle de Conférences professionnelles sur le thème des publics en situation de handicap

Dates retenues (à confirmer) :

Vendredi 15 novembre 2013

Vendredi 22 novembre 2013

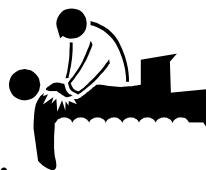
Vendredi 29 novembre 2013

Vendredi 06 décembre 2013

Vendredi 10 janvier 2014

Vendredi 17 janvier 2014

INFORMATIONS PRATIQUES



S.M.P.P.S.

Service de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

- Soins d'urgence (malaises, blessures, accidents...)
- Souci ponctuel, service d'écoute
- Visites médicales gratuites et contrôle de vaccination par les médecins sur rendez-vous
- Prise de rendez-vous avec le psychologue
- Suivi médical (avec aménagements de la vie universitaire ; 1/3 temps thérapeutique...)
- Sensibilisation aux thèmes de la santé publique qui touchent souvent les étudiants : sécurité routière, alcoolisme, suicide, contraception, stress, équilibre alimentaire...

Coordonnées des infirmières – assistantes sociales et psychologue :

Mme DELACRE (pour Boulogne et Calais). Tél. : 03.21.30.40.40. (Bl/Mer) 03.21.46.36.00. (Calais)

Mme VANDEZANDE (pour Dunkerque et Saint-Omer). Tél. : 03.28.23.71.61.

Olivia BRUNET, Assistante Sociale sur les sites Boulogne, Calais, Saint Omer au 03.21.30.40.40.

Delphine LEMAIRE, Assistante Sociale sur le site de Dunkerque au 03.28.23.73.15.



S.U.A.I.O.I.P.

Service Universitaire d'Accueil Information Orientation et Insertion Professionnelle

Ce service regroupe le bureau d'information, Orientation, le bureau d'insertion professionnelle et le bureau des stages.

- Réorientation au sein et hors Université
- Information sur les formations et métiers
- LE TUTORAT - une aide au travail personnel, documentaire et un appui aux techniques d'auto-évaluation et d'auto-formation (les révisions, aide à la rédaction, utilisation de la bibliothèque, internet, prise de notes...)
- Insertion professionnelle

Personne à contacter :

A Boulogne : Mme GERARD - Maison de l'Etudiant – Tél. : 03.21.30.40.44.

A Calais : Mme RAWSKI - Bâtiment de la BU – Tél. : 03.21.46.36.13.

A Dunkerque : Mme BAUJARD – Maison de l'Etudiant - Tél. : 03.28.23.75.50.

Services Centraux – Dunkerque : Secrétariat - Accueil : Mme CARELLE- Tél. : 03.28.23.73.03.



SERVICE SCOLARITE ET BUREAU DE LA VIE ETUDIANTE

- Inscription administrative tardive, réimpression de carte d'étudiant...
- Gestion des dossiers de bourses et FSDIE (fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes). Celle-ci permet une aide sociale aux étudiants en difficulté et permet également le soutien de projets étudiants (association culturelle, de solidarité, événement sportif...)
- Transferts Arrivées/Départs de l'ULCO
- Animation de la vie étudiante
- Gestion des emplois étudiants
- Prise de rendez-vous avec les assistantes sociales :

Pour Boulogne, Calais et Saint-Omer – Tél. : 03.21.30.40.40.

Pour Dunkerque – Tél. : 03.28.23.73.15.

Contact : Service de la scolarité à Dunkerque : 03.28.23.73.15. Bureau de la vie étudiante : 03.28.23.73.76.



BUREAU DES STAGES

Il gère les conventions de stage des étudiants de l'ULCO et les renseigne sur la réglementation relative aux stages. Il assure également la diffusion des offres émanant des entreprises et propose aux étudiants qui le désirent les offres de ministères. Il peut aider l'étudiant dans sa recherche de stage en lui proposant notamment des pistes de recherche.

Contact : A Dunkerque : Gestionnaire : Mme DELAPLANQUE - Tél. : 03.28.23.73.32. e-mail : stages@univ-littoral.fr



RELATIONS INTERNATIONALES

Les études supérieures, tant par leur contenu que par leur mode de logique européenne. Les diplômes français sont valables dans toute franchise la barrière linguistique, être occupé dans toute l'union. Ces formations persistent. Certaines, comme la langue ou la distance handicapantes. D'autre, comme la découverte d'une culture, d'une façon de vivre, sont très enrichissantes.

C'est pourquoi les Universités développent de plus en plus des échanges. Des stages à l'étranger sont obligatoires dans nombre de cursus comme dans les grandes écoles. Dans notre discipline STAPS, elles sont permettant de mieux appréhender, à travers l'expérience d'autre pays la pratique sportive dans les années à venir.

Ces échanges d'étudiants sont possibles à partir de L2. Des partenariats STAPS avec l'Espagne et le Canada, d'autres sont à développer.

Quand les échanges se font à l'intérieur de l'UE, les étudiants ont
d'inscription dans l'Université d'accueil. L'étudiant qui a été inscrit
que ses collègues, subit un contrôle de conformité de son dossier
Relation Internationales de l'Université de Lille III, qui est
séjour, le correspondant RI du département de Relations Internationales
septentrion@wanadoo.fr) gère les problèmes.

Un certain nombre de bourses peuvent être obtenues par les
les étudiants boursiers, Bourse Erasmus, Bourse de la Région Nord-Pas-de-Calais
surcoût engendré par ce déplacement à l'étranger. Des échanges peuvent également, sous certaines conditions
financières, être réalisés en dehors de la France (ex : ambassade du Canada).
(ex : ambassade du Canada) existent ailleurs. Des démarches doivent être effectuées avant
janvier qui précède la rentrée universitaire. À compter de septembre 2011, les dossiers devront être préparés et envoyés avant le 15 octobre.

Correspondant du Département : M. Denis THÉVENAZ

Bureau des Relations Internationales :

A Boulogne : Mme DELCOUR - tél. 03 28 23 73 73 - 1.30.00

A Calais : Mme CHIQUI - bât. Poincaré - tél. 03 28 23 73 73 - 1.30.00

A Dunkerque : Mme CHIQUI - Centre de Langues (Lanternes) - tél. 03 28 23 73 73 - 1.30.00 (vendredi)

Aux Services Centraux : 1, place de la Liberté - tél. 03 28 23 73 73 - 1.30.00

Tél. : 03.28.23.73.28. e-mail : relint@univ-lille.fr - litté

Service COMMUNICATION

Pour l'utilisation du Portail numérique, contactez le Service Communication.

Contact : M. ADAM 03.28.23.73.73.

ET

F.F.S.U.

Fédération Française du Sport Universitaire

Fédération Française du Sport Universitaire. La pratique d'un sport dans le cadre de l'association sportive universitaire (compétitions, arbitrage, encadrement, participation) vous donnera une note de pratique ajoutée à la pratique de spécialité. Cette note varie donc en fonction de votre implication de l'étudiant dans l'activité choisie et de votre niveau de performance sportive.

Contact : Les secrétariats STAPS/SUAPS.



**BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE
Ou BULCO**

La consultation sur place des documents est libre et gratuite pour tous les publics. Pour emprunter des documents et pour bénéficier des services de la BULCO, l'inscription (gratuite pour les étudiants et personnels de l'ULCO) est obligatoire. Conditions générales du prêt à domicile pour un étudiant : 5 ouvrages et 5 cédéroms pour 15 jours, prêt renouvelable 1 fois et 3 périodiques et 2 vidéos pendant 15 jours, le prêt est renouvelable une seule fois et ne l'est pas du tout en cas de retard.

Le service du Prêt entre Bibliothèque (PEB) recherchera, moyennant une faible participation, auprès des bibliothèques françaises ou étrangères, tout document (livre, article, périodique, thèse...) ne se trouvant pas à la BULCO.

Adresses :

A **BOULOGNE SUR MER** : Place Henri Heine – Tél. : 03.21.99.41.30.

A **CALAIS** : 190, rue Ferdinand Buisson – Tél. : 03.21.46.36.80.

A **DUNKERQUE** : 55, avenue de l'Université – Tél. : 03.28.23.74.74.

A **SAINT-OMER** : Avenue Descartes – Tél. : 03.21.38.87.82.

Portail web : www.bulco.univ-littoral.fr

Qu'y trouver ? Plus de 130 000 ouvrages, 900 abonnements de périodiques, plus de 3 000 périodiques scientifiques accessibles en ligne, 1 300 cédéroms, 2 640 DVD et VHS, 1 600 photographies, 10 000 cartes (fonds documentaire relatif au droit, économie-gestion, lettres, langues, sciences et technologies, sciences humaines, STAPS, maintenance industrielle, environnement – collections particulières (relais INSEE, documentation européenne, cartotheque...)).

